

<http://www.snetap-fsu.fr/CAP-des-CPE-du-24-mai-2018-les-promotions-a-la-hors-classe-n-ont-pas-ete-5227.html>



CAP des CPE du 24 mai 2018 : les promotions à la hors classe n'ont pas été traitées

- Métiers - CPE AE-SH - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des CPE -

Date de mise en ligne : jeudi 24 mai 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

pour le SRH :

Jean-Pascal FAYOLLE - chef du SRH - président de la [CAP](#)

Jérôme SANTERRE - adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;

Virgine LENTIGNAC - gestionnaire

pour la DGER :

Jean-Luc TRONCO - sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences ;

Emma ORGERET - adjointe cheffe du bureau gestion des dotations et des compétences.

Nicolas CALAME - gestionnaire

Représentants des personnels :

Elus paritaires : Laurie BRIEF, Brice FAUQUANT, Nathalie GASNIER, et Didier REVEL.

Jean-Pascal Fayolle annonce en ouverture que cette CAP ne traitera pas des deux premiers points à l'ordre du jour :

- l'approbation des derniers PV
- les promotions à la hors classe dont le taux n'a pas encore été fixé à ce jour.
Les représentants du personnels regrettent une fois de plus l'absence de PV surtout lorsqu'il faut se référer à des décisions prises lors de précédentes CAP.

Déclaration préalable des élus paritaires

Alors que cette CAP devait se prononcer sur les promotions à la hors classe, l'absence de publication des taux de promotion rend impossible ces avancements qui seraient reportés à la CAP du mois de juin, déjà programmée pour les passages à la classe exceptionnelle - sans encore connaître à ce jour les taux de promotion non plus !

Cette décision ne peut que nous inquiéter car elle s'inscrit dans un contexte particulièrement préoccupant pour les personnels d'enseignement et d'éducation :

- en octobre dernier, l'administration avait présenté des propositions de taux pro-pro particulièrement bas entraînant une baisse drastique (-30%) de promotion pour les enseignant.es et [CPE](#) ! Suite aux interventions du SNETAP-[FSU](#), les hypothèses avaient été revues à la hausse... Il ne faudrait pas que le ministère de l'agriculture se retranche derrière des arbitrages du ministère des finances pour tenter d'imposer ses taux initiaux.
- la mise en place, déjà retardée de la nouvelle classe exceptionnelle avec des discussions en cours et l'absence de toute réponse de Bercy à propos du taux de promotion et la montée en charge de ce nouveau grade
- une augmentation de la CSG début janvier, compensée jusqu'en 2019 par une nouvelle indemnité mais sans revalorisation prévue après 2019, entraînant une diminution, de fait du salaire net des agents

Enfin, dans un tout autre ordre d'idée, nous avons appris hier le décès d'une collègue retraitée des suites d'un cancer de la plèvre consécutif à une exposition à l'amiante.dans le logement de fonction qu'elle avait occupé pendant

36 années... ainsi que l'avait entériné la commission de réforme ministérielle qui s'était tenue en janvier 2017 et à laquelle participaient deux élus paritaires.

Réponse de J.P. Fayolle :

Pour les taux pro-pro pour l'accès à la hors classe, l'administration attend la décision du guichet unique (direction du budget et DGAFP ministère des finances). Ces promotions pourraient être étudiées lors de la CAP du 26 juin.

Même attente pour les effectifs de la classe exceptionnelle (15 % demandés pour les CPE).

L'administration a bien conscience des incidences de cette attente pour le bon déroulement des CAP.

Demandes de mobilités hors enseignement :

4 collègues ont fait des demandes de mobilité.

La CAP a pris acte que 3 d'entre eux ont obtenu un avis favorable avec réserves (notamment de « vacance de poste »)

Détachements externes :

La CAP a pris acte du détachement d'une collègue à l'éducation nationale

Accueil en détachement :

Accord de la CAP pour renouvellement du détachement d'un collègue de l'[EN](#) en lycée maritime.

Complément mouvement rentrée 2018 (sous réserve publication officielle des résultats) :

Une mutation et une première affectation ont été validées. Chaque agent en a été informé.

4 collègues sont toujours dans l'attente d'une affectation ou mutation définitive - des réserves émises lors de la CAP du 13 mars n'étant toujours pas levées

Questions diverses

1) Concours

- demande d'ouverture d'un concours CPE en 2019
Nous demandons qu'il y ait un concours 2019 pour poursuivre la déprécarisation du corps.
L'administration répond qu'un groupe de travail sur le sujet se réunira en septembre. Nous demandons à rencontrer JL Tronco en amont (juillet) pour estimer au mieux les besoins.

2) Révision de note

Alors que nous avons obtenu une révision de note pour une collègue lors de la CAP de décembre, sa nouvelle de fiche de notation lui est bien parvenue (tardivement) mais avec une note ne correspondant pas à celle validée en CAP...

Nouvelle intervention pour que le problème soit enfin réglé.

3) Congés mobilité et congés formation

C'est un pourcentage de la masse salariale du corps concerné qui permet de calculer le nombre de congés formation ou mobilité octroyés chaque année.

Lors du groupe de travail sur ces CF et CM nous avons fait remarquer que le nombre de CPE pris en compte dans ce calcul nous paraissait sous évalué... 290 alors que les listes fournies par le SRH font état de 348 CPE (dont 15 stagiaires) en activité + 74 sur d'autres fonctions.

L'explication donnée par l'administration est qu'elle compte en [ETP](#), payés sur le programme 143, ce qui veut dire que des CPE ne sont pas pris en compte sur ce programme (CPE lycée maritime, dans les services régionaux, ...). Une expertise plus fine nous sera présentée lors de la prochaine CAP.

4) Point PPCR et montée en charge classe exceptionnelle

Nous déplorons de ne pas connaître le pourcentage de l'effectif du corps à cette date, ce qui risque de reporter la CAP d'accès à la classe exceptionnelle en Septembre (date de « repli » prévue le 12 septembre au lieu du 26 juin)

Depuis la réunion de travail du 12 avril, nous sommes toujours dans l'attente du retour des propositions faites en particulier concernant l'accès par le vivier 1 (personnels de direction).

L'administration justifie la demande d'un taux de 30 % car de nombreux CPE occupent des fonctions de direction. Cependant le partage des taux entre le vivier 1 et le vivier 2 pourra évoluer lors de la mise en oeuvre progressive de la classe exceptionnelle.

Nous continuons de demander qu'il soit identique pour les CPE à celui prévu pour les enseignants soit 20 % au lieu de 30 ce qui augmentera de facto le taux du vivier 2) alors que l'accès par le vivier 3 (« ancienneté ») est réglementairement bloqué à 20 %.

Pour le vivier 3, nous demandons un calcul spécifique afin d'obtenir un compte entier de promotions pendant la phase de montée en charge de la classe exceptionnelle.

Une fois la montée en charge terminée, l'accès par le vivier 3 sera très limité, car pour 1 promotion, il faudra le départ à la retraite de 5 collègues !

5) Situations particulières

La CAP a ensuite examiné les situations particulières de 5 collègues qui ont été informés directement des suites données à leurs demandes.

Le 24 mai 2018

Les élus paritaires